

Caisse Autonome nationale de la sécurité sociale dans les mines

Conseil d'administration

Rôle (Extrait du statut)

Article 1

- 1.1 Le conseil d'administration de la Caisse autonome nationale détermine, sur la base des propositions préparées par le directeur général en vue de leur approbation:
- 1° Les orientations relatives à la mise en oeuvre de la politique de santé ainsi qu'à l'organisation du système de soins et au bon usage de la prévention et des soins ;
- 2º Les orientations de la politique de gestion du risque et les objectifs prévus pour sa mise en oeuvre ;
- 3° Les orientations de la politique de prévention et d'action sanitaire et sociale ;
- 4° Les budgets nationaux de gestion et d'intervention.
- 1.2 Conformément aux dispositions de l'article R 114-6-1 du Code de la Sécurité Sociale, le conseil d'administration approuve, sauf vote contraire à la majorité des deux tiers des membres, les comptes annuels et les comptes combinés, après examen par la commission de gestion et sur présentation du Directeur et de l'Agent Comptable.

Fréquence des réunions : 4 par an

Président	Philippe GEORGES
Vice-présidents	M. DI ROSA (1)
	M. MAUGIRON (12)
	M. MAURY (5)
	M. BERGEOT (1)

	Titulaires		Suppléants	
	Richard CAUDY	CGT	Guy BONNET (10)	CGT
	Jean-Paul BOYER (10)	CGT	Michel EIDENSCHENCK	CGT
	Freddy MAUGIRON	CGT	Hervé SABBA	CGT
	Salvatore DI ROSA	CFDT	Pascale FOUILLY (10 ^a)	CFDT
	Emidio MARGANI (10ª)	CFDT	Josiane CLAVELIN	CFDT
	François DOSSO (6)	CFDT	Denis SCHMIDLIN	CFDT
Administrateurs	Marie-Paule MATHON (2)	FO	Joël BIGOURD	FO
représentant les affiliés	Dominique DIAGO	FO	Malik HADJALI (9)	FO
	Joëlle LIEBHARDT	FO	Edouard DAPVRIL (2)	FO
	Eric GROH	CFTC	Michel HADOUX (10)	CFTC
	Serge BOULINGUEZ (10)	CFTC	Robert JUTKOWIAK	CFTC
	Georges PINA	CFTC	Kurt SCHIRLE	CFTC
	Francis CAYEN	CFE/CGC	Maurice ZUDDAS (3)	CFE/CGC
	Daniel BROGNIART (3)	CFE/CGC	Roger COLONEL	CFE/CGC
	Daniel GOSSET	CFE/CGC	Pierre KORPAL	CFE/CGC

Fabienne BARDIN	ANGDM	Karine ARTHUR	ANGDM
Laurent BERGEOT	ANGDM	Anne THAUVIN (11)	ANGDM
Isabelle BITOUZET	ANGDM	Joïc BERTHAUD	ANGDM
Sylvain DUDA	ANGDM	Grégory BREIT	ANGDM
François MAURY (4)	ANGDM	Valérie DUPUIS BARRIERE	ANGDM
Christian ROUGIER	ANGDM	Tatiana PETROVA LEFILLIATRE (7)	ANGDM
Céline SCHUMPP	ANGDM	Claude PERUSSEL	ANGDM
Léon VALIN	ANGDM	Serge SPROCQ	ANGDM
Mohamed ABDELATIF			
Philippe RENARD			
Jean-Marie SPAETH			
Jean-Dominique TORTUYAUX			
Danielle TOUPILLIER			
Fabrice GOMBERT	Yves LAQUEILLE		E
David OLLIVIER-LANNU	ZEL	Sofi LEROY	
Xavier DEFFRENNES (8)	UNSA	Christine BERARD (8)	UNSA
Jean-Baptiste KONIECZNY (8)	FO	Valérie LENFANT (8)	FO
Christine LABAT	Direction de la sécurité sociale		
Tristan QUESNEL	Direction du Budget		
Charlotte NUDELMAN-PETIT	Direction de l'Energie		
	Laurent BERGEOT Isabelle BITOUZET Sylvain DUDA François MAURY (4) Christian ROUGIER Céline SCHUMPP Léon VALIN Mohamed ABDELATIF Philippe RENARD Jean-Marie SPAETH Jean-Dominique TORTUYAUX Danielle TOUPILLIER Fabrice GOMBERT David OLLIVIER-LANNU Xavier DEFFRENNES (8) Jean-Baptiste KONIECZNY (8) Christine LABAT Tristan QUESNEL	Laurent BERGEOT Isabelle BITOUZET Sylvain DUDA François MAURY (4) Christian ROUGIER Céline SCHUMPP Léon VALIN Mohamed ABDELATIF Philippe RENARD Jean-Marie SPAETH Jean-Dominique TORTUYAUX Danielle TOUPILLIER Fabrice GOMBERT David OLLIVIER-LANNUZEL Xavier DEFFRENNES (8) Jean-Baptiste KONIECZNY (8) Christine LABAT Tristan QUESNEL ANGDM ANGDM ANGDM ANGDM ANGDM	Laurent BERGEOT ANGDM Anne THAUVIN (11) Isabelle BITOUZET ANGDM Joïc BERTHAUD Sylvain DUDA ANGDM Grégory BREIT François MAURY (4) ANGDM Valérie DUPUIS BARRIERE Christian ROUGIER ANGDM LEFILLIATRE (7) Céline SCHUMPP ANGDM Claude PERUSSEL Léon VALIN ANGDM Serge SPROCQ Mohamed ABDELATIF Philippe RENARD Jean-Marie SPAETH Jean-Dominique TORTUYAUX Danielle TOUPILLIER Fabrice GOMBERT Yves LAQUEILL Sofi LEROY Xavier DEFFRENNES (8) UNSA Christine BERARD (8) Jean-Baptiste KONIECZNY (8) FO Valérie LENFANT (8) Christine LABAT Direction de la sécurité sociale Direction du Budget Direction de la Direction de la Sudget

Dates des désignations

Arrêté du 10 mars 2022

(1) CA du 14 avril 2022

(2) Arrêté du 10 mai 2022

(3) Arrêté du 28 novembre 2022

(4) Arrêté du 20 mars 2023

(5) CA du 30 mars 2023

(6) Arrêté du 3 mai 2023

(7) Arrêté du 11 décembre 2023

(8) Arrêté du 16 janvier 2024

(9) Arrêté du 18 mars 2024

Dates des mises à jour

30/03/2022 18/01/2024 20/04/2022 21/03/2024 16/05/2022 29/01/2025 14/06/2022 08/04/2025 07/12/2022 31/03/2023 12/05/2023 13/12/2023

(10) Arrêté du 23 janvier 2025

(10^a) Arrêté du 23 janvier 2025 à compter du 01.02.2025 (11) Mail DSS du 26 mars 2025

(12) CA du 27 mars 2025



Commission de l'offre de santé et de soins

Commission facultative

Rôle de la commission (Extrait du statut)

La commission de l'offre de santé et des soins a compétence pour déterminer, conformément à l'article 15-II-1°, 3° et 4°du décret du 27 novembre 1946 modifié :

- les orientations relatives à la mise en œuvre de la politique de santé ainsi qu'à l'organisation du système de soins et au bon usage de la prévention et des soins
- les orientations de la politique de prévention
- les budgets des établissements de santé et services médico-sociaux et des œuvres.

La commission, sur proposition du Directeur Général et dans le cadre des dispositions prévues par l'article 225 du décret du 27 novembre 1946 modifié:

- approuve la constitution de groupements d'œuvres,
- se prononce sur le maintien des groupements d'œuvres déficitaires ou d'œuvres déficitaires au sein de ces groupements.

En outre, la commission se voit communiquer le rapport annuel d'activité de l'offre de soins ambulatoire, un bilan des actions de prévention-santé publique et un bilan des actions des établissements de santé et services médico-sociaux.

La commission, conformément à l'article 228 du décret du 27 novembre 1946 modifié approuve la constitution de réseaux de santé tels que prévus à l'article L.6321-1 du code de la santé publique.

Dans le cadre des dispositions de l'article 106 du décret du 27 novembre 1946 modifié, la commission approuve les budgets des œuvres et établissements de santé et services médico-sociaux, ainsi que les budgets modificatifs et rectificatifs s'y rapportant.

Toute décision unanime devient exécutoire (cf. article 15.2 du présent statut) et suit les mêmes règles de contrôle que les décisions du conseil d'administration de la part des autorités de tutelle (cf. article 5 du présent statut).

Président	M. CAUDY (1)	Dates des mises à jour	
Vice-Président	N.	20/04/2022 28/03/2024 19/05/2022 23/12/2024 30/06/2023 27/03/2025 16/12/2022 30/06/2025 31/03/2023	
	Titulaires	Suppléants	
Administrateurs représentant les affiliés	M. GROH (5)	M. PINA (5)	
	M. DIAGO	MME LIEBHARDT	
	M. GOSSET (2)	M. CAYEN	
	M. CAUDY	M. BONNET (6)	
	M. DI ROSA (3)	MME CLAVELIN (3)	
Administrateurs représentant les	MME BITOUZET	MME ARTHUR	
exploitants (ANGDM)	MME BARDIN	MME PETROVA LEFILLIATRE (4)	
	M. VALIN	MME SCHUMPP	
	M. ROUGIER	MME THAUVIN (7)	
	M. PERUSSEL	M. BERTHAUD	
Personnes qualifiées	M. ABDELATIF	M. TORTUYAUX	
Administrateurs représentant la CNAM	M. GOMBERT	MME LEROY	

Dates des désignations



Commission de Gestion

Commission facultative

Rôle de la commission (Extrait du statut)

La commission de gestion a compétence pour :

- déterminer, sur proposition du directeur général et en vue de leur présentation au conseil d'administration, les orientations:
 - de la convention d'objectifs et de gestion,
 - des budgets nationaux de gestion (FNGA, FNASS, FNPPS)
- 2) La commission assure en outre le suivi de la COG et des opérations liées à la réforme du régime minier.

Toute décision unanime devient exécutoire (cf. article 15.2 du présent statut) et suit les mêmes règles de contrôle que les décisions du conseil d'administration de la part des autorités de tutelle (cf. article 5 du présent statut).

Enfin, dans le cadre des dispositions de l'article R 114-6-1 du Code de la Sécurité Sociale, la commission examine, en vue de leur approbation par le conseil d'administration, le compte social de la CANSSM, sur présentation du Directeur et de l'Agent Comptable et au vu de l'opinion émise par l'instance chargée de la certification.

Président	M. GROH (1)
Vice-Présidente	MME MATHON (1)

	Dates des mises à jour
	20/04/2022
	14/06/2022
	16/12/2022
	31/03/2023
	30/06/2023
1	30/06/2025

	Titulaires	Suppléants
Administrateurs représentant les affiliés	M. GROH	M. PINA
aiiiies	MME MATHON	M. BIGOURD
	M. CAYEN (2)	M. BROGNIART (2)
	M. EIDENSCHENCK	M. CAUDY
	M. DI ROSA	M. MARGANI (4)
Administrateurs représentant les exploitants (ANGDM)	MME BITOUZET	M. MAURY (3)
	M. BERGEOT	M. DUDA
	MME BARDIN	MME THAUVIN (5)
	MME SCHUMPP	M. ROUGIER
	M. VALIN	M. PERUSSEL
Administrateurs représentant la CNAM	M. GOMBERT	MME LEROY
Personnes qualifiées	M. SPAETH	M. RENARD

Dates des désignations

CA 14/04/2022

(1) COMMISSION DE GESTION DU 09/06/2022

(2) CA DU 15/12/2022

(3) CA DU 30/03/2023 (4) CA DU 29/06/2023

(5) CA DU 26/06/2025



Commission de l'Action sanitaire et sociale

Commission facultative

Rôle de la commission (Extrait du statut)

La Commission d'action sanitaire et sociale a compétence pour suivre l'activité de la CANSSM en matière d'action sanitaire et sociale collective.

Toute décision unanime devient exécutoire (cf. article 15.2 du présent statut) et suit les mêmes règles de contrôle que les décisions du conseil d'administration de la part des autorités de tutelle (cf. article 5 du présent statut)

Président	M. CAYEN (2)
Vice-Président	N.

Dates des mises à jour 20/04/2022 16/12/2022 21/03/2023 28/03/2024 27/03/2025 30/06/2025

	Titulaires	Suppléants
Administrateurs représentant les affiliés	M. SCHIRLE	M. JUTKOWIAK
aiilles	MME LIEBHARDT	M. HADJALI (3)
	M. CAYEN	M. KORPAL (1)
	M. EIDENSCHENCK (4)	M. BOYER
	M. DI ROSA	MME CLAVELIN
Administrateurs représentant les exploitants	MME BITOUZET	M. DUDA
	MME ARTHUR	MME DUPUIS BARRIERE
	MME BARDIN	M. VALIN
	MME PETROVA LEFILLIATRE (3)	MME THAUVIN (5)
	M. ROUGIER	M. PERUSSEL
		,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,
Personnes qualifiées	M. TORTUYAUX	MME TOUPILLIER

Dates des désignations

CA du 14/04/2022

- (1) CA du 15/12/2022
- (2) CASS du 21/03/2023
- (3) CA du 28/03/2024
- (4) CA du 27/03/2025 (5) CA du 26/06/2025



Commission de Recours Amiable

Commission obligatoire avec délégation du Conseil

Rôle de la commission (Extrait du statut)

Sur délégation de pouvoir de décision et de notification du conseil, la commission de recours amiable est chargée :

- d'examiner les réclamations relevant de l'article L 142-1 du Code de la Sécurité Sociale, à savoir les différends auxquels donne lieu l'application des législation et réglementation de Sécurité Sociale et qui ne relèvent pas, par leur nature, d'un autre contentieux.
- · de se prononcer sur les demandes de remises de dettes,
- d'admettre en non-valeur les créances.

Président	M. SABBA			Dates des r	nises à jour
Vice-Président	M. DUDA			20/04/2022 10/08/2022 30/06/2023	15/12/2023 30/06/2025
Administrateurs	Titulaire	es		Suppléan	its
représentant les affiliés	M. SABBA M. BOULINGUEZ		M. MAF	RGANI (3) GO	
Administrateurs représentant les exploitants	M. VALIN M. DUDA		M. BRE		

Secrétariat

- Secrétaire : M. Romain BERTHIER, Adjoint au Responsable du service juridique de la Direction Appui aux Fonds et à la Gouvernance (Etablissement Angers-Paris).
- Secrétaires adjoints :
 - Pour la CDC, Mme Séverine CARDOT-MOAL, Responsable de l'Unité Contentieux du service juridique de la Direction Appui aux Fonds et à la Gouvernance (Etablissement Angers-Paris),
 - o pour la CPAM de l'Artois, Mme Sophie LECLERCQ-VOISIN, Responsable des services contentieux,
 - o pour la CPAM de la Moselle, Mme Marie-Pierre SCHOUG, Responsable adjointe du service contentieux général.
- Co-Secrétaires adjoints :
 - o pour la CPAM de l'Artois, M. Vincent DEGROOTE, référent juridique CRA,
 - o pour la CPAM de l'Artois, Mme Raphaële BOCQUET (2), responsable de service contentieux,
 - o pour la CPAM de la Moselle, M. Nicolas BRUSTOLIN (1), Manager de service.

Dates des désignations

14/04/2022

- (1) CA du 29/06/2023
- (2) CA du 14/12/2023
- (3) CA du 26/06/2025



Commission des pénalités

Commission obligatoire avec délégation du Conseil

Rôle de la commission (Extrait du statut)

Dans le cadre du dispositif de la lutte contre la fraude en matière d'assurance maladie, cette commission est chargée de donner un avis sur les propositions de pénalités financières présentées par le Directeur.

Date de mise à jour 04/08/2022

Administrateurs	Titulaires	Suppléants
représentant les affiliés	M. PINA	M. GOSSET
	M. MAUGIRON	M. JUTKOWIAK
	M. DI ROSA	MME MATHON
Administrateurs représentant les exploitants	MME ARTHUR M. ROUGIER	M. BREIT MME DUPUIS BARRIERE

Date des désignations

CA 30/06/2022



Commission des sanctions administratives

Commission obligatoire avec délégation du Conseil

Rôle de la commission (Extrait du statut)

Dans le cadre du dispositif de contrôle et de lutte contre la fraude en matière de prestations vieillesse, cette commission est chargée d'examiner les recours gracieux formés contre les décisions fixant le montant de la pénalité décidée par le directeur.

Date de mise à jour 04/08/2022

Administrateurs	Titulaires	Suppléants
représentant les affiliés	MME LIEBHARDT M. GOSSET	M. KORPAL M. PINA
	11. 000021	11.1210
Administrateurs représentant les exploitants	MME ARTHUR N.	N. M. PERUSSEL

Date des désignations

CA 30/06/2022